SNUipp FSU 82
Tarn-et-Garonne
23 Grand'Rue Sapiac
82000 Montauban
05-63-03-57-21
06-82-30-11-88
snu82@snuipp.fr
http://82.snuipp.fr

A Montauban le 14/03/20

A l'attention de M. l'IA-DASEN du Tarn-et-Garonne

Objet : télétravail et présence dans les établissements

M. l'IA-DASEN,

Lors de la réunion ministérielle de vendredi 13 mars avec les Organisations Syndicales, le ministre a évoqué à la fois des règles communes et l'autonomie du terrain. Cette dernière notion a pu ainsi amener des injonctions locales, contradictoires et parfois excessives dans les différentes circonscriptions.

Les personnels enseignants sont nombreux à nous interpeller sur de nombreuses situations.
Nous devons avoir des réponses claires au niveau local et conformes aux directives ministérielles.

Dans votre courriel du 13 mars adressé aux directrices, directeurs et chefs d'établissements vous leur demandez de bien vouloir réunir les équipes pédagogiques le lundi 16 ou mardi 17 mars.
Hormis le fait que ces dispositions vont à l'encontre des mesures de prévention préconisées contre la propagation du virus, elles semblent aussi contradictoires avec la mise en place du télétravail prévue et voulue par le ministère. Lors de la réunion de vendredi, le ministère a affirmé, concernant la situation des enseignant-es, que la solution du télétravail (à domicile) devait être la norme autant que possible.

Dans ce courrier, il n'est pas fait mention des collègues fragiles ou enceintes, qui seraient inutilement exposé.e.s.

Il n'est pas fait mention non plus des collègues, sur poste de direction ou non, parents d'enfants de moins de 16 ans et ne disposant pas d'une solution de garde. Le ministère a indiqué lors de la réunion de vendredi dernier la nécessité de privilégier le télétravail lorsqu'il est possible sinon l'obtention d'une ASA.

Par ailleurs, les AESH ont été « invité.e.s » à se présenter sur leurs établissements les lundi 16 et mardi 17 mars. Or, toujours lors de la réunion du vendredi 13 mars, le ministère a précisé aux organisations syndicales que les AESH devaient bénéficier d'ASA, n'étant nullement concerné.e.s par la continuité pédagogique.
A l'anxiété générée par une situation inédite s'ajoutent de nombreuses interrogations. Les mul-

tiples interpellations que nous recevons portent majoritairement sur les points suivants :

1. Les enseignant.e.s doivent ils tou.te.s être dans leur école dès lundi matin ? Quelle doit être la durée de la présence dans l'école ?
2. Les AESH, Services civiques, doivent ils-elles être présent.e.s dans l'école ?
3. Les enseignant.e.s ayant des enfants de moins de 16 ans ou en situation de fragilité liée à leur santé ou à celle de leur famille peuvent-ils-elles travailler à domicile ?
4. Les conseils d'écoles, de maîtres.sses, de cycles, doivent-ils être maintenus ?
5. Les collègues peuvent-ils ou elles venir à l'école pour assurer la continuité pédagogique avec leurs propres enfants ?
6. Qui accueille les enfants des personnels soignants sur les temps périscolaires et de repas notamment ?
7. Les EE et les ESS doivent-elles se tenir ?
8. Comment se fera la continuité pédagogique des classes sans enseignant.es (absences maladie) ?
9. Y aura-t-il une désinfection des écoles ? Les équipes auront-elles des masques et du gel pour accueillir les enfants sans prendre de risques ?
10. Y a-t-il des consignes particulières pour les PE enseignant en établissements spécialisés ?

Nous vous demandons de bien vouloir clarifier la situation des personnels, concernant notamment leur obligation de présence sur les établissements, en prenant en compte les dernières annonces du Premier Ministre concernant la fermeture de tous les lieux non-indispensables et la limitation des déplacements.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les dispositions prises par l'article 5.2 de la circulaire n°2020-059 du 7/3/20, protectrices des personnels et de généraliser le télétravail sur notre département.
C'est en ce sens que nous communiquerons auprès des collègues, tant enseignant.e.s qu'AESH.

Vous pourrez compter sur l'implication des personnels concernant la continuité pédagogique, nous espérons qu'ils pourront compter sur votre intention de les protéger au mieux des conséquences de cette pandémie.

En vous priant de croire, M. l'IA-DASEN, à notre profond attachement au service public de l'Education nationale et à sa continuité.

Guillaume Mangenot et Sandra Rubio,

co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU82.

SNUipp-FSU 82
Syndicat National Unitaire des Institutrices-eurs, des Professeurs des écoles et des PEGC - Fédération Syndicale Unitaire du Tarn-et-Garonne
23, Grand'Rue Sapiac, 82000 Montauban / 05-63-03-57-81 / 06-82-30-11-88 / snu82@snuipp.fr